

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du vendredi 8 février 2019**

DCS03-2019

**Membres en exercice : 152
Quorum : 77
Présents : 58
Pouvoirs : 26
Votants : 84**

**Date de convocation :
25/01/2019**

Le vendredi 8 février 2019, à 12 h 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 25 janvier 2019, dans sa composition "Réseau", s'est réuni en séance publique, à l'Hémicycle des Rives de l'Orne à Caen, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël BRUNEAU, Président de Caen Normandie Métropole.

Étaient présents :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Ahamada DIBO

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, M. Joël BRUNEAU, M. Patrice COLBERT, M. Jean DAIREAUX, M. Christian DELBRUEL, M. Philippe DURON, Mme Annick FARCY, M. Dominique GOUTTE, M. Daniel GUERIN, M. Bruno HITIER, M. Pascal JOUIN, M. Nicolas JOYAU, M. Patrick LECAPLAIN, M. Robert MICHEL, M. Bruno PIQUET, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, M. Joël SUZANNE, M. Jean-Pierre TOSTAIN, M. Dominique VINOT-BATTISTONI, M. Eric GUEROULT (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : Mme Anne-Marie COUSIN, M. Gilles QUINQUENEL

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Noël LEFEVRE, M. Jean-Louis VALENTIN, M. Patrick LERENDU (délégué suppléant), M. Jean-Michel HOULLEGATTE (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie : M. François AUBEY, M. François-Paul GILAS, M. Frédéric LEGOUVERNEUR, M. Jean-Paul SOULBIEU

Blangy Pont-l'Evêque Intercom : Mme Florence COTHIER, M. Yves DESHAYES

Intercom de la Vire au Noireau : M. Jean-Michel PASTOR

Communauté de Communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER

Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Philippe CATHERINE

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Michel BAR

Communauté de communes Cœur de Nacre ; M. Jean-Luc GUILLOUARD, M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Franck JOUY, M. Patrick LERMINE

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. Gérard COULON, M. Jean-Manuel COUSIN, M. David LAURENT (délégué suppléant), Mme Gisèle ALEXANDRE (déléguée suppléante)

Communauté de communes Pays de Falaise : M; Claude LETEURTRE, M. Jean-Philippe MESNIL

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Bernard ENAULT, M. Rémy GUILLEUX, M. Henri LOUVARD, M. Laurent PAGNY, M. Hubert PICARD, M. André POSTEL (délégué suppléant)

Communauté de communes Val es Dunes : M. Dominique DELIVET, Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Patrice MARTIN, M. Xavier PICHON

**COMPTE ADMINISTRATIF
2018**

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Héléne BURGAT (pouvoir à M. Christian DELBRUEL), Mme Sonia DE LA PROVOTE (pouvoir à M. Joël BRUNEAU), M. Joël JEANNE (pouvoir à M. Bruno HITIER), M. Rodolphe THOMAS (pouvoir à M. Pascal SERARD), Mme Laurence TROLET (pouvoir à M. Joël SUZANNE), Mme Béatrice TURBATTE (pouvoir à M. Dominique VINOT-BATTISTONI)

Communauté d'Agglomération Flers-Agglomération : M. Michel DUMAINE (pouvoir à Mme Anne-Marie COUSIN)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Hubert LEMONNIER (pouvoir à M. Jean-Louis VALENTIN)

Intercom de la Vire au Noireau : Mme Valérie DESQUESNE (pouvoir à M. Jean-Michel PASTOR)

Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Jean-Pierre LHONNEUR (pouvoir à M. Philippe CATHERINE)

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Paul CHANDELIER (pouvoir à M. Michel BAR), Mme Nicole GOUBERT (pouvoir à Mme Monique GARNIER)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Thierry LEFORT (pouvoir à M. Patrick LERMINE), M. Frédéric POUILLE (pouvoir à M. Jean-Luc GUILLOUARD), Mme Christine VASSE (pouvoir à M. Franck JOUY)

Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco : Mme Josette PORQUET (pouvoir à M. Gérard COULON), M. Bernard SOUL (pouvoir à M. Jean-Manuel COUSIN)

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER (pouvoir à M. Jean-Luc GUINGOUAIN)

Communauté de communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNI), M. Pascal POURNY (pouvoir à M. Claude LETEURTRE)

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : Mme Martine PIERSIELA (pouvoir à M. Bernard ENAULT)

Communauté de Communes Villiedieu Intercom : M. Charly VARIN (pouvoir à M. Xavier PICHON)

Conseil Départemental de la Manche : M. Philippe BAS (pouvoir à M. Patrice MARTIN)

Conseil Départemental du Calvados : M. Hubert COURSEAUX (pouvoir à Mme Marie-Françoise ISABEL), M. Patrick JEANNENEZ (pouvoir à M. Dominique DELIVET)

Conseil Départemental de l'Orne : M. Alain LAMBERT (pouvoir à M. Hubert PICARD)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Joakim PUEYO

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Salvatore BELLOMO, M. Didier JEANNE, M. Michel LAFONT, Mme Micheline LECHARTIER, M. Michel PATARD-LEGENDRE, M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Dominique REGARD, M. Thierry RENOUF, M. Thierry SAINT, Mme Martine VINCENT

Communauté d'Agglomération Flers-Agglomération : M. Patrick LESELLIER, M. José COLLADO (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Mont St Michel Normandie : M. Erick GOUPIL, M. Guénhaël HUET

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE, Mme Elisabeth BURNOUF, Mme Yveline DRUEZ, M. Bernard LEBARON, M. Alain PINABEL

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. Benoît CHARBONNEAU, M. Dany TARGAT

Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Roger TENCE

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. Erick BEAUFILS

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Dominique BAUDRY, M. Jean-Marie SEVIN

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. Pierre MOURARET

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Henri GIRARD

Communauté de Communes Val es Dunes : Mme Anne BAUGAS, Mme Monique PARIS (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Villedieu Intercom : M. Daniel MACE

Conseil Départemental de la Manche : M. Marc LEFEVRE

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Exposé :

L'article L1612-12 du code Général des collectivités (CGCT) indique que l'arrêt des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté annuellement par le président conformément à l'article L2121-31 du CGCT au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale.

Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dérogée contre son adoption.

En application de l'article L2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

L'article R2313-8 du CGCT indique que ces données sont mises en ligne sur le site internet de la collectivité territoriale lorsqu'il existe.

Proposition :

Le compte administratif 2018 est établi corrélativement au compte de gestion 2018 dressé par le Trésorier Payeur.

Vote :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2313-1 et 2

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 18 décembre 2017 modifiant les statuts du Syndicat,

Vu la délibération DCS45-2017 du comité syndical en date du 22 décembre 2017 modifiant le règlement intérieur du syndicat mixte Caen-Métropole.

Vu l'avis de la commission « administration générale » du 22 janvier 2019,

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du compte administratif annexée (Annexe A),

Siégeant au moment du vote sous la Présidence de M. Xavier PICHON, Vice-Président, précédemment élu dans les conditions de vote prévues par les statuts,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du budget 2018,

Après s'être fait présenté les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au compte de gestion établi par la trésorière principale du syndicat mixte,

Monsieur le Président ayant quitté la séance au moment du débat et du vote, conformément à l'article 2121-14 précité,

Considérant que l'approbation du compte administratif 2018 permet d'apprécier les réalisations de l'exercice par rapport aux prévisions,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des votes de ses membres ou représentés :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 tel qu'annexé à la présente délibération.

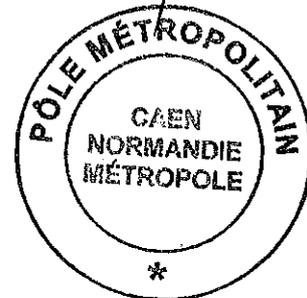
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

~~Le Vice-Président~~

~~Xavier PICHON~~



ANNEXE A

Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

Ces informations financières essentielles sont extraites du rapport annexé au Débat d'orientation budgétaire du 14 décembre 2018;

1. Exécution du budget 2018 (CA 2018)

a. Section de fonctionnement

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé
<i>Dépenses</i>	1 838 454,00 €	1 197 641,50 €
<i>Recettes</i>	1 838 454,00 €	1 146 808,04 €
Solde d'exécution N-1		- 50 833,46 €
	Résultat antérieur reporté	520 466,95 €
	Solde d'exécution cumulé	469 633,49 €
	Report à nouveau en section de fonctionnement (002)	469 633,49 €

Pour mémoire, il avait été décidé en 2018 de ne pas augmenter les contributions des membres. Le résultat de l'exercice N-1 était de 520 466,95 euros, celui de l'exercice 2018 est de – 50833,46 euros. Le résultat de clôture de l'exercice 2018 s'établit donc à 469 633,49 euros.

Montant des cotisations :

- 0,10 euro par habitant DGF pour la cotisation de base
- 0,90 euro par habitant DGF pour la cotisation « SCoT »
- 0,86 euro par habitant DGF pour la cotisation « Socle »
- 0,15 euros par habitant DGF pour la cotisation « PCAET »

La section d'investissement présente un excédent de + 54 617,98 €. Il est proposé de reporter 469 633,49 € de résultat au fonctionnement (002).

Ce résultat excédentaire s'explique par un niveau de réalisation des dépenses inférieur aux prévisions pour les chapitres 011, 012, et au chapitre 67.

La répartition de ces dépenses est la suivante :

Le montant des charges de personnel avait été estimé 650 000 euros au titre de l'exercice. Le taux de réalisation du chapitre 012 n'est donc que de 85 % de la prévision. Cela s'explique en particulier par une période de transition relative au recrutement du directeur et d'une chargée de mission projet européen.

A noter que les dépenses de personnel donnent partiellement lieu à des participations (15%) et que leur charge « nette » a représenté 46 % des dépenses de fonctionnement du pôle, au titre de l'exercice 2017. Ces participations portent sur les 2 postes de chargés de missions *Leader*, chargée de mission environnement (*Territoire à Energie positive et contrat global de l'eau*) et territoriales (*Ingénierie CCAT*). Le niveau des participations des charges liées à ces personnels est compris entre 50 et 80 %.

Nous contribuons financièrement à des organismes extérieurs (*chapitre 65*) auxquels nous adhérons pour un montant de 260 000 euros l'Agence d'Urbanisme AUCAME.

S'agissant des recettes de fonctionnement, leur estimation était (*hors opérations d'ordre*) de 1 317 987 euros. Le montant réalisé est inférieur à la prévision (*1 140 003 euros*).

Les recettes de fonctionnement concernent quasi exclusivement le chapitre 74 « *Dotations et participations* ». Le montant des cotisations de collectivités et EPCI membres appelées représente près de 80 % de nos recettes (*906 600 euros*).

Les autres recettes, qu'elles émanent de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (*26 790 euros*), de l'ASP pour le programme LEADER (*126 451 €*) et de Ferrol-Interreg (*34 400 €*) constituent des participations à des « *actions relatives à l'animation du contrat global de l'eau* », du programme LEADER, du financement de l'étude sur les espaces interstitiels du SCOT et du programme Interreg MMIAH.

Les produits exceptionnels représentent de 6 800 € constituent le solde de ces produits.

b. Section d'investissement

Section d'investissement	Prévu	Réalisé
<i>Dépenses</i>	518 671,17 €	313 049,25 €
<i>Recettes</i>	518 671,17 €	231 414,16 €
Solde d'exécution N-1	-	81 635,09 €
Résultat antérieur reporté		136 253,07 €
Solde d'exécution cumulé		54 617,98 €
Report à nouveau en section d'investissement (001)		54 617,98 €

La nature de l'activité du pôle métropolitain a pour corollaire un niveau relatif faible des dépenses d'investissement. Les dépenses *portent principalement sur des marchés d'études tels que :*

- *l'enquête ménage-déplacement EMD : 170 000 €*
- *et le mode d'occupation des sols (MOS) : 95 500 €*
- *du matériel informatique, logiciel et installation générale liée au déménagement : 19 000 €*
- *des dépenses relatives au SCOT : 1 100 €*
- *le reste concerne les amortissements*

Envoyé en préfecture le 07/03/2019

Reçu en préfecture le 07/03/2019

Affiché le



ID : 014-251403184-20190208-DCS032019-DE